

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mélissa Dion

<https://www.cadre21.org/membres/68c9c663aece519de373652c>

Date d'obtention : 2021-03-12 15:35:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- belle collaboration entre le milieu scolaire, le service de police et le DPCP
- Intervention rapide, efficace et complète!
- Prendre le temps de faire chacune des étapes afin de pouvoir remettre un dossier complet aux policiers qui prendront la relève.
- Belle uniformité des interventions, et ce, peut importe l'école dans laquelle je vais travailler.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Récolter d'avantages d'informations qui pourront aider au travail des policiers qui prendront la relève.
Me rassurer et être sur de ne pas oublier d'étape avec l'aide du guide.
Avoir un sentiment d'avoir complété la tâche à la perfection.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer d'obtenir les informations nécessaires pour saisir tout les cellulaires qui pourraient être impliqué dans la situation avant que les preuves puissent être effacé.
Faire attention à la confidentialité de toute la situation et des personnes impliqués.
Traiter le tout avec respect et sans jugement en ne voyant jamais les photos.